

DIRECTION RESSOURCES
Service des Assemblées
JL/CB.

Conseil Municipal du 20 JUIN 2014

Compte-rendu.

Conseillers Municipaux : Effectif : 39 ; Présents : 33 ; Pouvoirs : 4 ; Absents : 2.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT JUIN, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN L'HOTEL DE VILLE SOUS LA PRESIDENCE DE Madame Patricia COLIN, 2^{ème} ADJOINT AU MAIRE, PAR SUITE DE CONVOCATION EN DATE DU 3 JUIN 2014.

ETAIENT PRESENTS : MMES, MM. COLIN Patricia, BIOLLEY Claude, PRADEL Véronique, GUIOT Robert, AGULLO Pascal, CUDENNEC Odile, LO IACONO Michel, LANCIAL Florence, BRAVI Fabien, BRIERE Isabelle, CANTO Bernard, Adjoint, PONTOUS Guy, MATTEONI Guy, ANDRE Antoine, POMMIER Jocelyne, MOMPRIVE Claudette, GOELZER Martine, VILORIA Patrick, SUCCAMIELE Nathalie, DELOURS Dominique, BAUMULLER Yves, LAVIE Laurent, PANAGOUDIS Grégory, GRENOY Stéphanie, ARAKELIAN Rémy, AMODRU René, MANFREDI Pierre, SAID Jacqueline, BLESSEMAILLE Monique, LANTERMO Christiane, GOMEZ Vincent, TORNAMBE Joseph, SUIRE VINCIGUERRA Catherine, conseillers municipaux.

ABSENTS : CHARVOT-ISNARD Jeanine, SINOPLI Emmanuelle.

ONT DONNE POUVOIR : LE DISSES Eric à Patricia COLIN, ROCCARO Lorenzo à BIOLLEY Claude, BONTOUX Dominique à PRADEL Véronique, ROS Marie-Rose à GUIOT Robert.

SECRETAIRE DE SEANCE : ARAKELIAN Rémy.

Ouverture de la séance : 18h00

- Madame Patricia COLIN, 2^{ème} Adjointe, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.
- Elle donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis.
- Le conseil désigne Monsieur Rémy ARAKELIAN en qualité de secrétaire de séance.
- Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis les Conseils Municipaux des 26 mai et 2 juin 2014 :

DECISION DU MAIRE PRISE APRES LA SEANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2014

N°S DATE	OBJETS
204 28/05	AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE GESTION DES EXPLOITATIONS THERMIQUES VENTILATION V.M.C. ET DE GROS ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX (DELIBERATION N°105 DU 16 AVRIL 2009 DALKIA)

DECISIONS DU MAIRE PRISES APRES LA SEANCE PUBLIQUE
DU 2 JUIN 2014

N°S DATE	OBJETS
206 3/06	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION SECOURS CATHOLIQUE
207 3/06	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
208 3/06	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU MUSEE D'HISTOIRE DE MARIGNANE
209 3/06	S.J.R.A. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MARIGNANE ET LE STADIUM CLUB MARIGNANAIS POUR L'ORGANISATION DE LA COURSE DES ETANGS
210 3/06	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION ENTRAIDE SOLIDARITE 13
211 3/06	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS DE L'ARMEE DE L'AIR
212 3/06	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION CLUB MARIGNANAIS DES SPORTS DE GYMNASTIQUE
213 3/06	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A LA C.C.I.M.P.
214 4/06	S.T. AVENANT N°1 AU MARCHE DU 26 NOVEMBRE 2012. MISSION DE COORDONNATEUR SPS ET DE CONTROLE TECHNIQUE SUR LA CREATION DE PERCEES SUR DEUX BATIMENTS DU CENTRE ANCIEN
215 4/06	SERVICE DES SPORTS FIXATION DES DROITS D'ENTREE DU PARC AQUATIQUE MARIGNANE PLAGE. ANNEE 2014
216 4/06	N.T.I.C. RENOUVELLEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE ENTRE LA SOCIETE EDICIA ET LA POLICE MUNICIPALE
217 5/06	COMMANDE PUBLIQUE MISE EN PLACE ET MAINTENANCE DE BALISAGE DE LA PLAGE DU JAI
218 5/06	COMMANDE PUBLIQUE LOCATION D'UN TRACTEUR POUR LE NETTOYAGE DES PLAGES
219 12/06	SERVICE ASSEMBLEES INSTITUTION D'UNE REGIE DE RECETTES GUICHET FAMILLES MODIFICATIF
220 12/06	DAUCS – OPAH RU SUBVENTION POUR REHABILITATION DE LOGEMENT. M. JIMMY SOUABE PROPRIETAIRE OCCUPANT 8 RUE JEANNE D'ARC A MARIGNANE
221 12/06	DAUCS – OPAH RU SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADE. MME MARTINE CADARS PROPRIETAIRE OCCUPANT 96 AVENUE JEAN JAURES A MARIGNANE
222 12/06	DAUCS – OPAH RU SUBVENTION POUR REHABILITATION DE LOGEMENT. SCI EROS PROPRIETAIRE BAILLEUR 12 RUE CAZEAUX A MARIGNANE

223 12/06	DAUCS – OPAH RU SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADE. MME MARIE HELENE SAUSSIER PROPRIETAIRE BAILLEUR 8 RUE PUIITS MADAME A MARIGNANE
224 12/06	DAUCS – OPAH RU SUBVENTION POUR REHABILITATION DE LOGEMENT. MME MARIE HELENE SAUSSIER PROPRIETAIRE BAILLEUR 8 RUE PUIITS MADAME A MARIGNANE
225 12/06	DAUCS – OPAH RU SUBVENTION POUR TRAVAUX DE REFECTION DES PARTIES COMMUNES D'IMMEUBLE COLLECTIF. M. HENRI SINOPOLI PROPRIETAIRE BAILLEUR 4 RUE ALDERIC CHAVE A MARIGNANE
226 12/06	DAUCS – OPAH RU SUBVENTION POUR REHABILITATION DE LOGEMENT. MME GEORGETTE SCHRODER PROPRIETAIRE OCCUPANT 11 RUE HENRI BARRELET A MARIGNANE
227 12/06	DAUCS – OPAH RU SUBVENTION POUR REHABILITATION DE LOGEMENT. MME PATRICIA SANTAMARIA PROPRIETAIRE OCCUPANT 5 RUE DE L'EQUERRE A MARIGNANE
228 12/06	DAUCS – OPAH RU SUBVENTION POUR REHABILITATION DE LOGEMENT. M. ROBERT COURSET PROPRIETAIRE OCCUPANT 5 RUE HENRI BARRELET A MARIGNANE
229 12/06	COMMANDE PUBLIQUE MAINTENANCE ET ACHAT DE MATERIEL ET D'OUTILLAGE D'INCENDIE
230 12/06	SERVICE CULTURE GRANNUS VILLAGE GAULOIS 7 ET 8 JUIN 2014. CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE MILLE ET UNE VIE
231 12/06	SERVICE CULTURE GRANNUS VILLAGE GAULOIS 7 ET 8 JUIN 2014. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ATTELAGE EN PAYS D'ARLES
232 12/06	SERVICE CULTURE GRANNUS VILLAGE GAULOIS 7 ET 8 JUIN 2014. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LEG VI FERRATA
233 12/06	SERVICE CULTURE GRANNUS VILLAGE GAULOIS 7 ET 8 JUIN 2014. CONVENTION AVEC LA FAUCONNERIE MARCHE
234 12/06	CABINET DU MAIRE / PROTOCOLE CONCOURS DE DESSERTS. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE REPAS DES MEMBRES DU JURY
235 12/06	SERVICE CULTURE GRANNUS VILLAGE GAULOIS 7 ET 8 JUIN 2014. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ATELIER DU PATRIMOINE MARIGNANAIS
236 12/06	ESPACE ST EXUPERY DROITS D'ENTREE PROGRAMMATION 2014-2015 SPECTACLE THEATRE MOLIERE – ESPACE ST EXUPERY
237 12/06	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL RUE VICTOR HUGO / PLACE CAMILLE DESMOULINS A L'ASSOCIATION LES AMIS DU VIEUX MARIGNANE
238 12/06	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION DE LOCAL A LA M.N.F.C.T.
239 12/06	ESPACE ST EXUPERY FESTIVAL DE THEATRE AVEC L'ASSOCIATION COMPAGNIE DU CARAMENTRAN « LA SALLE DE BAIN » LE 27 SEPTEMBRE 2014

240 12/06	ESPACE ST EXUPERY FESTIVAL DE THEATRE AVEC L'ASSOCIATION COMPAGNIE EVENEMENT « L'ABRIBUS » LE 26 SEPTEMBRE 2014
241 12/06	ESPACE ST EXUPERY SPECTACLE « LES 50 VIRTUOSES HONGROIS » LE 11 OCTOBRE 2014. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU THEATRE MOLIERE
242 12/06	ESPACE ST EXUPERY SPECTACLE « CELTIC RYTHMS » LE 15 NOVEMBRE 2014. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU THEATRE MOLIERE
243 12/06	ESPACE ST EXUPERY REPRESENTATION « LE LAC DES CYGNES » LE 25 JANVIER 2015. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU THEATRE MOLIERE
244 19/06	COMMANDE PUBLIQUE ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES, DE LIVRES ET DE MATERIEL PEDAGOGIQUE POUR LES ECOLES PUBLIQUES PRIMAIRES ET LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE L'ENFANCE ET DE LA PETITE ENFANCE. LOT N°1
245 19/06	COMMANDE PUBLIQUE ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES, DE LIVRES ET DE MATERIEL PEDAGOGIQUE POUR LES ECOLES PUBLIQUES PRIMAIRES ET LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE L'ENFANCE ET DE LA PETITE ENFANCE. LOT N°2
246 19/06	COMMANDE PUBLIQUE ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES, DE LIVRES ET DE MATERIEL PEDAGOGIQUE POUR LES ECOLES PUBLIQUES PRIMAIRES ET LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE L'ENFANCE ET DE LA PETITE ENFANCE. LOT N°3
247 19/06	COMMANDE PUBLIQUE AVENANT N°2 AU MARCHE DU 26 AOUT 2011 D'ENTRETIEN DES ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE. SOCIETE HEXANET
248 19/06	COMMANDE PUBLIQUE MUSEE RAIMU. CONCEPTION, ANIMATION ET VIDEO PROJECTION
249 19/06	ESPACE ST EXUPERY TOURNEE LA MARSEILLAISE SPECTACLE AVEC HERBERT LEONARD ERIC COLLADO ET GERARD FERRER LE 24 JUILLET 2014 COURS MIRABEAU

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 26 mai et 2 juin 2014 sont adoptés à l'unanimité (pour : 37).

Puis, il est passé à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL,

CONSIDERANT que tous les conseillers municipaux de la commune de Marignane sont délégués de droit (39), **CONSIDERANT** que le conseil municipal doit élire 5 délégués supplémentaires et 11 suppléants, **CONSIDERANT** que 2 listes ont été déposées, à savoir :

Liste 1 : Groupe Front National, Rassemblement Bleu Marine, composée de : M. José ARÇON, Mme Murielle MASSEBOEUF.

Liste 2 : Groupe Marignane Majorité, composée de : M. Jacques BLANCHARD, Mme Christelle PENNICA, M. Bernard BENTZ, Mme Raphaëlle GERMAIN, M. Gilbert ROMA, Melle Joséphine ROUQUIER, M. Alain CHAPOULIE, Melle Charline PEZZALI, M. Gérard FAISSAL, Mme Isabelle DAHAN, M. Manuel FLORENTINO, Mme Anne BRACAR, M. Michaël PAYROUSE, Melle Pauline JOUANDON, M. Loïc LE DISSES, Mme Isabelle ROUBIN.

DECIDE, DE PROCEDER, par un vote au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne, à l'élection des délégués supplémentaires et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 37

Bulletins nuls : 4

Suffrages exprimés : 33

- Liste 1 : 4 voix

- Liste 2 : 29 voix

DELEGUES SUPPLEMENTAIRES :

Détermination du quotient électoral :

Nombre de délégués à élire : 5

Suffrages exprimés : 33

Quotient électoral : $33 : 5 = 6,6$

Attribution des mandats au quotient :

Liste 1 : $4 : 6,6 = 0,61 = 0$ mandat

Liste 2 : $29 : 6,6 = 4,40 = 4$ mandats

La liste 2 ayant obtenu 4 mandats au quotient, il reste 1 mandat à attribuer à la plus forte moyenne.

Attribution du 5^{ème} mandat :

Liste 1 : $4 : (0+1) = 4$

Liste 2 : $29 : (4+1) = 5,80$

La liste 2 obtient un mandat supplémentaire. Elle a désormais 5 mandats.

Les mandats sont répartis ainsi qu'il suit :

Liste 1 : 0 mandat

Liste 2 : 5 mandats

SUPPLEANTS :

Détermination du quotient électoral :

Nombre de délégués à élire : 11

Suffrages exprimés : 33

Quotient électoral : $33 : 11 = 3$

Attribution des mandats au quotient :

Liste 1 : $4 : 3 = 1,34 = 1$ mandat

Liste 2 : $29 : 3 = 9,67 = 9$ mandats

La liste 1 et la liste 2 ayant obtenu respectivement 1 et 9 mandats, il convient d'attribuer le 11^{ème} mandat à la plus forte moyenne.

Attribution du 11^{ème} mandat :

Liste 1 = $4 : (1+1) = 2$

Liste 2 = $29 : (9+1) = 2,90$

Les mandats sont répartis ainsi qu'il suit :

- Liste 1 : 1 mandat

- Liste 2 : 10 mandats

Sont donc élus délégués supplémentaires les 5 premiers candidats de la liste GROUPE MARIGNANE MAJORITE suivants :

- M. Jacques BLANCHARD,
- Mme Christelle PENNICA,
- M. Bernard BENTZ,
- Mme Raphaëlle GERMAIN,
- M. Gilbert ROMA,

Sont donc élus suppléants les 10 candidats suivants de la liste GROUPE MARIGNANE MAJORITE ainsi que le 1^{er} candidat de la liste GROUPE FRONT NATIONAL RASSEMBLEMENT BLEU MARINE, comme suit :

- Melle Joséphine ROUQUIER,
- M. Alain CHAPOULIE,
- Melle Charline PEZZALI,
- M. Gérard FAISSAL,
- Mme Isabelle DAHAN,
- M. Manuel FLORENTINO,
- Mme Anne BRACAR,
- M. Michaël PAYROUSE,
- Melle Pauline JOUANDON,
- M. Loïc LE DISSES
- M. José ARCON

DECIDE, à l'unanimité (37), **D'ATTRIBUER** des récompenses aux meilleurs de chacune des catégories dans le cadre de la course pédestre « Course des Etangs », **D'APPLIQUER** le règlement de la course approuvé en 2013 et **DE FIXER** le tarif d'engagement, comme suit : Inscription : 12 €.

DECIDE, à la majorité (pour : 36 ; contre : 0 ; abstentions : 1, M. TORNAMBE), **DE FIXER** les loyers mensuels des logements, occupés actuellement par les professeurs des écoles, comme suit :

- T3 : 700 €
- T4 : 850 €

DE DECLASSER ces logements et de les intégrer dans le domaine privé de la commune, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus, **DIT QUE** ces dispositions entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015.

DECIDE à l'unanimité (pour : 37), en vue de la création d'un nouvel éclairage à la Médiathèque, **D'APPROUVER** le programme de travaux dont le montant s'élève à 60 000,00 € H.T., **DE SOLLICITER** une subvention au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 50 % soit 30 000,00 €, **DE FINANCER** le solde, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE, à la majorité, (pour : 34 ; contre : 0 ; abstentions : 3, MME, MM GOMEZ, LANTERMO, TORNAMBE) , **D'ARRETER** le projet de Plan de Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales, **DE DEMANDER** à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, désormais compétente en matière de gestion des eaux pluviales, de soumettre à enquête publique le projet de Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales de la Ville de Marignane qui devra, après approbation, être annexé au Plan d'Occupation des Sols de Marignane.

DECIDE, à l'unanimité (pour : 37), dans le cadre du traditionnel Concours de Chant, le 24 août 2014, **D'ATTRIBUER** trois prix distincts d'une valeur totale de 500 € aux trois premiers candidats (1^{er} prix : 250 €, 2^{ème} prix : 150 € et 3^{ème} prix : 100 €).

DECIDE à l'unanimité (pour : 37), à la suite des élections européennes, **D'ACCORDER** au personnel communal non admis au bénéfice d'indemnité horaire pour travaux supplémentaires, une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections et précise que le montant de référence calculé sera celui de l' I.F.T.S. de 2^{ème} catégorie assortie d'un coefficient de 8 (montant versé : 12 044 €).

DECIDE à la majorité (pour : 35 ; contre : 0 ; abstentions : 2, M. GOMEZ, MME LANTERMO) **DE METTRE EN PLACE** dans la limite des textes applicables à la fonction publique d'Etat, et selon les modalités ci-après précisées, la prime de fonctions et de résultats aux agents relevant des grades suivants :

Grades	Part liée aux fonctions			Part liée aux résultats			Plafond (total des 2 parts)		
	Montant annuel de référence	Coefficient mini	Coefficient maxi	Montant individuel maxi	Montant annuel de référence	Coefficient mini		Coefficient maxi	Montant individuel maxi
Attaché principal	2 500	1	6	15 000	1 800	0	6	10 800	25 800
Attaché	1 750	1	6	10 500	1 600	0	6	9 600	20 100

• *Départ de M. CANTO qui donne pouvoir à M. LO IACONO*

DECIDE, à la majorité (pour : 33 ; contre : 0 ; abstentions : 4, MMES, MM. GOMEZ, LANTERMO, TORNAMBE, SUIRE-VINCIGUERRA), **DE DECLARER** que le compte de gestion établi pour l'exercice 2013 par Monsieur le Trésorier Principal, n'appelle aucune réserve. Le compte de gestion de l'exercice 2013 sera visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, **DE SE CONFORMER** aux résultats du compte de gestion, certifiés exacts par le Comptable Public.

DECIDE, à la majorité, (pour : 28 ; contre : 2, M. TORNAMBE, MME SUIRE-VINCIGUERRA ; abstentions : 6, MMES. MM. AMODRU, MANFREDI, SAID, BLESSEMAILLE, GOMEZ, LANTERMO) , **D'ADOPTER** le compte administratif pour l'exercice 2013 tel qu'il a été arrêté, après intégration de tous mouvements liés au rattachement des dépenses et des recettes à l'exercice et prise en compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes, **DE DECLARER** que les opérations comptables et budgétaires de l'exercice 2013 sont définitivement closes.

DECIDE, à la majorité, (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 8, MMES. MM AMODRU, MANFREDI, SAID, BLESSEMAILLE, GOMEZ, LANTERMO, TORNAMBE, SUIRE-VINCIGUERRA) **D'AFPECTER** les résultats du compte administratif 2013 comme suit :

- Compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » : 2 632 672.95 €
- Ligne R002 « résultat de fonctionnement reporté » : 506 224.08 €

DECIDE à la majorité (pour : 33 ; contre : 0, abstentions : 3, MME. MM. GOMEZ, LANTERMO, TORNAMBE) **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe centre ancien « ORID/RHI » établi pour l'exercice 2013 par Monsieur le Trésorier Principal, n'appelle aucune réserve. Le compte de gestion du budget annexe de l'exercice 2013 sera visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, **DE SE CONFORMER** aux résultats du compte de gestion, certifiés exacts par le Comptable Public.

DECIDE à l'unanimité (pour : 37), **D'ADOPTER** le compte administratif du budget annexe centre ancien « ORID/RHI » pour l'exercice 2013 tel qu'il a été arrêté, après intégration de tous mouvements liés au rattachement des dépenses et des recettes à l'exercice et prise en compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes, **DE DECLARER** que les opérations comptables et budgétaires de l'exercice 2013 sont définitivement closes.

DECIDE, à la majorité (pour : 35 ; contre : 0 ; abstentions : 2, M. GOMEZ, MME LANTERMO) **DE FIXER** pour l'année 2015 les tarifs de la taxe sur la publicité extérieure de la façon suivante :

Enseignes :

- Exonération des enseignes dont la superficie est $< 7 \text{ m}^2$;
- 15,30 € pour celles dont la superficie cumulée est comprise entre 7 m^2 et 12 m^2 ;
- 30.60 € pour celles dont la superficie cumulée est comprise entre 12 m^2 et 50 m^2 ;
- 61.20 € pour celles dont la superficie cumulée est supérieure à 50 m^2 .

Dispositifs publicitaires et préenseignes :

- 20.40 € pour les supports non numériques dont la surface est $< 50 \text{ m}^2$;
- 40.80 € pour les supports non numériques dont la surface est $> 50 \text{ m}^2$;
- 45.90 € pour les supports numériques dont la surface est $< 50 \text{ m}^2$;
- 91.80 € pour les supports numériques dont la surface est $> 50 \text{ m}^2$.

PREND ACTE du rapport présenté par Mme Patricia COLIN, 2^{ème} Adjoint, retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice 2013 et les conditions de leur financement, dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine reçue en 2013.

Clôture de séance : 19H30

**Le Maire,
Eric LE DISSES.**